

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 décembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 V. 612** Vœu relatif au jardin Truillot.

Rattaché à la délibération 2018 DEVE 162 – Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu de l'Exécutif du 11<sup>e</sup> arrondissement relatif au jardin Truillot adopté en Conseil d'Arrondissement en date du 29 octobre 2018 ;

Considérant le vœu LRI rattaché à la délibération DEVE 162 Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins, déposé par Florence BERTHOU T, Atanase PÉRIFAN et les élus du groupe les Républicains et Indépendants et Christian SAINT-ÉTIENNE relatif à la fermeture nocturne du jardin ;

Considérant les plaintes exprimées par les riverains suite à l'ouverture du jardin Truillot, y compris le jour de son inauguration, le 8 septembre dernier ;

Considérant le rendez-vous qui s'en est immédiatement suivi, le 11 septembre 2018, entre Stéphane MARTINET, Adjoint au maire du 11<sup>e</sup> chargé de la prévention et de la sécurité, le cabinet de Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris chargée des espaces verts, le cabinet de la Maire de Paris et le cabinet du Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, et les riverains du jardin Truillot qui ont pu exposer en détail les nuisances nocturnes qu'ils subissent depuis l'ouverture du dit jardin ;

Considérant la fréquentation nocturne importante du jardin dès son ouverture, qui a nécessité d'adapter et de renforcer la présence de la DPSP ;

Considérant l'intervention qui a déjà eu lieu et une seconde intervention qui est en cours, afin de régler l'éclairage nocturne du jardin qui gêne les riverains dont les appartements donnent directement sur le jardin Truillot, doléance exprimée lors de cette réunion du 11 septembre dernier ;

Considérant qu'il convient de continuer à chercher une solution adaptée aux doléances exprimées à l'occasion de ce rendez-vous ;

Considérant la nécessité d'assurer la tranquillité des riverains, comme de garantir des usages respectueux du jardin Truillot, dont les jeux ont par exemple été déjà détériorés à plusieurs reprises ;

Considérant le levier que constitue le règlement des parcs et jardins afin de réguler les usages dans le jardin Truillot, dont certaines interdictions ont été souhaitées par le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement comme l'interdiction des véhicules motorisés, des jeux de ballons s'ils ne sont pas en mousse, de l'utilisation des jeux pour enfants par des adultes, l'interdiction des bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur fréquence ou leur caractère agressif, l'interdiction de diffuser de la musique amplifiée ou encore de la consommation de boissons alcoolisées ;

Considérant par ailleurs le vœu voté par le conseil de quartier République/Saint Ambroise le 18 octobre dernier, qui rappelle dans ses considérants l'implication lors d'une longue phase de concertation du conseil de quartier, mais aussi de l'ASQP, du collectif Carré Truillot, des élèves des écoles et plus généralement des divers acteurs collectifs et habitants du quartier, qui ont ainsi pu exprimer leurs attentes et leurs propositions ; étant souligné que ce travail qui a abouti à une riche contribution des habitants au cahier des charges du jardin et au vote d'un vœu par l'assemblée plénière du conseil de quartier le 10 novembre 2012 ;

Considérant que ce même vœu rappelle dans un autre considérant que la commission Truillot du conseil de quartier et plusieurs organisations du quartier (ASQP, association du jardin partagé Truillot, France Handicap, ESAT...) se sont rencontrées pour coopérer et faire en sorte que la vie du jardin Truillot réponde aux attentes des habitants de façon harmonieuse activités et animations respectueuses du quartier, choix et calendrier discutés, suivi des évolutions de saisons en cours d'année, respect des divers usagers et des riverains, adaptation des abords du jardin aux publics usagers, diversité et complémentarité des animations ;

Considérant que le vœu demande d'œuvrer avec les habitants, les collectifs, les associations, les institutions du quartier en vue de favoriser l'usage harmonieux du jardin et de rencontrer les élus pour établir les modalités de la coopération souhaitable avec les partenaires intéressés par la vie du jardin Truillot et son insertion dans le quartier ;

Considérant l'action de la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, qui comme elle s'y était engagée a reçu une deuxième fois les riverains le 9 novembre 2018 en présence notamment de l'Adjoint au Maire du 11<sup>e</sup> chargé de la prévention, de la sécurité et de la médiation et de la Conseillère d'arrondissement du 11<sup>e</sup> déléguée aux espaces verts, à la biodiversité et au plan climat afin de faire un nouveau point sur leur perception de la situation ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que tous les services de la Ville compétents soit mobilisés durablement afin de poursuivre les actions qui permettront d'apaiser de façon pérenne les nuisances nocturnes dont se plaignent les riverains du jardin Truillot ;
- Qu'un comité des usagers du jardin Truillot soit constitué avec l'ensemble des partenaires, des associations, du conseil de quartier et des riverains pour veiller au bon fonctionnement du jardin et pour être force de propositions d'animations et du respect du calendrier des animations.